



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 JANVIER 2022

DATE DE CONVOCATION

21 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **27 janvier** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)) ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT ([arrivé à 19h29](#)) ([pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI](#)), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), , M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI ([pouvoir à M. Vincent DANCOURT](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), M. Simon GEVREY ([suppléé par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

27/01/2022/01

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36	PRÉSENTS : 26	VOTANTS : 33
-------------------------------------	---------------	--------------

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Nathalie SEGUIN, Vice-président déléguée à l'Emploi, l'Action sociale et à l'Autonomie, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DÉSIGNE** Madame Nathalie SEGUIN, Vice-présidente déléguée à l'Autonomie, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2022.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 28 janvier 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr